



**FéWaSSM** A.S.B.L.

Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL

Siège social : rue des fusillés, 20 – 1340 Ottignies

N° d'entreprise : 0680.919.907

Courriel : [fewassm@gmail.com](mailto:fewassm@gmail.com) Site internet : [www.fewassm.be](http://www.fewassm.be)

# Rapport d'activité

## 2024

## Table des matières

<b>1. La vie de l'association</b>	<b>3</b>
a. L'objet social	3
b. L'Assemblée Générale	3
c. L'Organe d'administration	5
d. La fonction de coordination	6
e. La communication aux membres	7
<b>2. Les Commissions</b>	<b>8</b>
2.1 La commission Ethique et clinique	8
2.2 La commission Stratégique et politique	9
2.3 La commission Administrative et financière	10
<b>3. Les Groupes de travail</b>	<b>12</b>
3.1. GT GUW	12
3.2. GT « Documents Nouveau décret »	13
<b>4. L'organigramme FéWassm</b>	<b>14</b>
<b>5. Les mandats de la FéWassm</b>	<b>15</b>
<b>6. Le paysage institutionnel de la FéWassm</b>	<b>16</b>
<b>7. Rencontre AVIQ-Cabinet SPW – SPF Santé Publique</b>	<b>17</b>
<b>8. Plan Get UP</b>	<b>17</b>
<b>9. Entrée en vigueur du nouveau décret</b>	<b>17</b>
<b>10. Perspectives 2025</b>	<b>18</b>

## 1. La vie de l'association

### a. L'objet social

Créée en 2017<sup>1</sup>, la Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale (FéWaSSM) a pour objet de regrouper les Services de Santé Mentale agréés et subventionnés par la Wallonie (AViQ) dans le but de représenter et défendre leurs intérêts.

La FéWaSSM se positionne comme un acteur incontournable pour la politique. Elle se veut être l'interlocuteur privilégié des instances politiques et administratives et de la Société pour les questions qui concernent les Services de Santé Mentale au sens strict et un interlocuteur incontournable pour la politique de santé mentale au sens large.

Pour ce faire, la FéWaSSM a développé 3 axes de travail :

- Administratif et financier
- Éthique et clinique
- Politique et stratégique

En ce sens, la Fédération des Services de Santé Mentale peut déposer des positions affirmées sur les réformes envisagées et faire des propositions de manière anticipative.

A cette fin, l'association peut notamment :

- Assurer la représentation du secteur des SSM Wallons dans les organes de concertation qu'ils soient institutionnalisés ou non.
- Défendre et promouvoir la philosophie de travail et la diversité des actions développées par les SSM.
- Renforcer les pratiques communes en s'appuyant sur l'expertise des membres.
- Rassembler et fédérer les membres.
- Favoriser la cohérence et la cohésion tant en interne qu'avec des structures concernées par la Santé Mentale au niveau régional, communautaire, fédéral.

### b. L'Assemblée Générale

En 2024, l'association s'est réunie en assemblée générale le 18 juin.

L'ordre du jour était le suivant

1. Introduction et présentation des candidatures à l'OA et aux commissions
2. Le décret « Proxisanté », présentation par l'AViQ
3. Vote pour les représentants des mandats à l'OA
4. Approbation du PV de l'AG du 20 juin 2023
5. L'enquête « Get Up » - Retour du GT

6. Rapport d'activités 2023, en ce compris, l'enquête DT
7. Priorisation des enjeux et perspectives 2024-2025 via une consultation en directe
8. Présentation et approbation : Comptes et bilan 2023, Budget 2024, Proposition de cotisations
9. Décharge aux administrateurs
10. Résultats des vote – Clôture de la journée

L'AG a dégagé, pour 2024-2025, cinq priorités, citées ci-dessous par ordre d'importance

Priorité 1 : La défense des emplois GET UP

Priorité 2 : La valorisation de la fonction DA

Priorité 3 : la pénurie de psychiatre et leur implication dans le projet institutionnel du SSM

Priorité 4 : L'entrée en vigueur du nouveau décret

Priorité 5 : La visibilité du secteur

Le renouvellement de l'organe d'administration

- Six administrateurs arrivaient en fin de mandat et ont renouvelé leur candidature, à savoir

BLAFFART Geoffrey	Liège
PITZ Francis	Namur
VAN TICHELEN Benoît	Brabant wallon
MEUNIER Sophie	Luxembourg
CAMMARATA Isabelle	Hainaut
DELVAUX Espérance	Namur

- Deux nouveaux membres ont posé leur candidature, à savoir

WEBER Romane	Hainaut
LIESENS Vinciane	Liège

Toutes ces candidatures ont été acceptées.

L'organe d'administration était donc composé comme suit à la suite de cette AG de juin 2024 :

Nom/Prénom	SSM	Province/commission
Geoffrey Blaffart	AIGS Liège	Liège
Espérance Delvaux	Pôle SM provincial	Namur
Isabelle Cammarata	La Pioche Marchienne-A-P	Hainaut
Isabelle Danloy	Pôle SM provincial	Luxembourg
Laurence Antoine	Jolimont-Haine-St-Paul	Hainaut
Constance Corlosquet	AIGS Liège	CSP
Benoit Van Tichelen	Entre Mots Ottignies	Brabant Wallon
Francis Pitz	Sélina asbl	Namur
Christelle Vrancken	Alfa	Liège
Sophie Meunier	Libramont-Bouillon	Luxembourg
Vinciane Liesens	Huy	Liège
Romane Weber	Soignies	Hainaut

La fédération a gardé un binôme Secteur Privé/Secteur Public pour la vice-présidence afin de représenter et défendre au mieux l'ensemble des SSM.

Il reste un poste vacant pour la Province du Brabant Wallon. La CAF et la CEC, quant à eux, n'ont pas eu de représentants spécifiques au sein de l'OA durant l'année 2024.

### c. L'Organe d'Administration (CA)

Conformément aux statuts, l'Organe d'Administration a pour mission de gérer toutes les affaires de la FéWaSSM, de mettre en place les commissions de travail et de relayer les informations importantes à l'Assemblée Générale.

La composition de l'OA à la suite de l'AG était donc le suivant

Nom/Prénom	Composition
Geoffrey Blaffart	Président
Espérance Delvaux	Vice-Présidente
Laurence Antoine	Trésorière
Isabelle Danloy	Secrétaire
Isabelle Cammarata	Administratrice
Constance Corlosquet	Administratrice
Benoit Van Tichelen	Vice-président
Francis Pitz	Administrateur
Christelle Vrancken	Administratrice
Sophie Meunier	Administratrice
Vinciane Liesens	Administratrice
Romane Weber	Administratrice

En 2024, l'OA était composé de 12 administrateurs.

Lors de l'OA de juin 2024, le poste de trésorière a été transféré à madame Laurence Antoine. Les autres fonctions sont restées stables.

En cours d'année, à l'OA d'octobre, madame Vrancken, qui a quitté ses fonctions au sein du Centre Alfa, a été remplacée par Pauline April, la nouvelle directrice administrative du centre Alfa de Liège. Elle a siégé en tant qu'invitée dès octobre 2024 en attendant que sa candidature soit acceptée par les membres lors de l'AG 2025.

En 2024, il n'y a pas eu de bureau. Les membres ont donc pris toutes les décisions en séance plénière de l'OA. Il y eu 9 OA, chacun a fait l'objet d'une convocation avec l'ordre du jour et un PV.

L'OA a traité de toutes les matières liées à la gestion de la fédération. Chaque OA valide le PV de la réunion précédente et valide l'ensemble des courriers qui sont rédigés à la demande des membres.

En 2024, l'OA a validé 3 courriers importants à savoir

- Un courrier Intersectoriel au Ministre Yves Coppieters sur les MUSM
- Un courrier à l'AVIQ sur le changement des frais logopédiques
- Un courrier à l'AVIQ sur le stage professionnel des psychologues cliniciens

Pour l'instant, il n'y a toujours pas de représentant des usagers à l'OA.

#### **d. La fonction de coordination**

Dès 2024, le financement de la fédération a été intégré dans le décret et sera donc renouvelé de manière structurelle.

L'entrée dans le nouveau décret a donc permis de pérenniser la fonction de coordination.

Un recrutement a eu lieu fin 2023 suite au départ, en juillet 2023, de l'ancienne coordinatrice. La nouvelle coordinatrice a démarré ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour l'année 2024, ce poste a été pris en charge financièrement par une subvention facultative le temps de déposer un dossier d'agrément en tant que fédération, ce qui a été fait le 24 octobre 2024. Le dossier d'agrément a été approuvé et validé le 20 décembre 2024 par le Ministre Coppieters en charge du secteur.

La FéWaSSM a reçu les notifications et les arrêtés ministériels de renouvellement de la subvention facultative pour 2024, le 2 octobre 2024 et la première avance est arrivée dans la foulée.

Tout le dossier de subventionnement 2024 a été réalisé par la trésorière en poste, en ce début 2024, à savoir Isabelle Cammarata.

Pour rappel, la fonction de coordination assure les tâches suivantes :

- Soutien administratif et logistique pour toutes les réunions
- Assure le lien entre l'OA et toutes les commissions
- Assure la transversalité entre les commissions
- Organiser le cas échéant des journées d'étude
- Gère le site internet de la fédération
- Interface entre le Cabinet, l'AViQ et les membres
- Participation de la coordinatrice à la vie de l'Asbl FéWaSSM
- Participation de la coordinatrice aux commissions (permanentes) et groupes de travail (ponctuels selon l'actualité du secteur) en collaboration avec les administrateurs
- Participation de la coordinatrice à certains mandats avec les administrateurs

#### e. La communication aux membres

La fédération a développé un site internet toujours accessible et ce, à tous les acteurs des Services de Santé Mentale via le lien [www.fewassm.be](http://www.fewassm.be)

Il comprend à ce jour :

- ✓ Une présentation de la FéWaSSM et des membres ;
- ✓ Une présentation des missions et valeurs des SSM ;
- ✓ Un espace dédié aux membres sur lequel ils peuvent trouver les PV des commissions, CA et AG de la Fédération, différents documents de travail ;
- ✓ Une présentation des activités proposées par la FéWaSSM

En 2024, la coordinatrice et une administratrice ont suivi une micro formation pour la prise en main du site Internet. Compte tenu des moyens humains à notre disposition et de l'utilisation du site par nos membres, le site semble trop lourd à gérer pour l'usage effectif qui en est fait.

Les administrateurs ont donc décidé de lancer un appel d'offres pour une refonte du site internet afin de faciliter son utilisation, notamment, en retirant l'espace membres qui n'est pas utilisé.

Au 31 décembre 2024, l'appel était en cours.

## 2. Les Commissions

Les commissions sont des organes de concertation et de consultation indispensables au développement de l'activité de la Fédération. Ces commissions sont ouvertes à tout acteur des Services de Santé Mentale. L'objectif est d'y déployer un espace de débat et d'échange d'informations permettant l'élaboration de propositions et de points de vue différenciés sur les différents thèmes affectant l'actualité des services et les soins qui y sont donnés. Chacune de ces commissions poursuit des objectifs propres mais en concertation / collaboration / articulation avec les autres commissions.

Un administrateur est co-responsable du fonctionnement de chaque commission avec la coordinatrice et les participants des groupes de travail. Il a la tâche de relayer le travail qui y est mené ainsi que les propositions émises par chaque commission auprès de l'OA.

### 2.1 La Commission Ethique et clinique

L'objectif principal de cette Commission est de défendre la spécificité du travail en SSM dans le champ ambulatoire dont l'essence même est d'être au chevet de personnes fragilisées d'un point de vue psychique. Au sein des équipes des SSM, plusieurs métiers travaillent avec un même patient. Ainsi, accueillants, logopèdes, médecins, psychologues, travailleurs sociaux etc. participent à l'identité du service. Plutôt que d'être des pratiques juxtaposées les unes à côté des autres, elles cherchent une cohérence interne au sein des pratiques déployées par les services. Elle est composée de cliniciens, d'assistants sociaux et autres praticiens des équipes. Elle compte 32 inscrits avec une moyenne de 15 participants par séance.

En 2024, suite à l'arrivée de la nouvelle coordinatrice, nous avons réalisé un sondage auprès des membres pour relever les thèmes prioritaires sur lesquelles nous souhaitons confronter nos pratiques.

Neuf thèmes ont été cités par nos membres.

- 1 La réinsertion socio-professionnelle : ses acteurs, ses enjeux ...
- 2 Le secteur de l'aide à la jeunesse : ses acteurs, ses réalités, ...
- 3 Le cadre éthique du travail en SSM : le définir et le questionner ensemble
- 4 L'alliance entre mon éthique de praticien et celle de mon service
- 5 Quelles microtraces révèlent nos pratiques ?
- 6 L'identité de genre au XXIème siècle
- 7 La problématique du divorce
- 8 La place et le rôle des SSM dans les processus judiciaires
- 9 Les ressources individuelles, groupales et organisationnelles nécessaires pour soutenir les praticiens dans les situations de plus en plus lourdes

Les 3 thèmes, qui ont été le plus plébiscités et qui sont sortis exæquo sont

- Thème 1 : Les ressources individuelles, groupales et organisationnelles nécessaires pour soutenir les praticiens dans les situations de plus en plus complexes.
- Thème 2 La place et rôle des SSM dans les processus judiciaires
- Thème 3 : Le cadre éthique du travail en SSM : le définir et le questionner

Le thème 1 a été abordé d'avril à juin 2024 au cours de 3 séances.

Le thème 2 a été abordé de septembre 2024 à décembre 2024. Dans ce cadre, nous avons invité les maisons de justice et les services de l'aide à la jeunesse (SPJ et SAJ) pour nous aider à réfléchir à une meilleure collaboration.

Nous avons pris 4 portes d'entrée pour explorer cette question :

- Le suivi sous contrainte des justiciables
- Le suivi sous contraintes d'Auteurs d'Infractions à caractère sexuel
- Le suivi d'enfants et/ou d'adultes sous encadrement SAJ-SPJ
- La mise en observation et la protection des personnes adultes

Le thème 3 a été reporté.

La Commission Ethique et Clinique est animée par Véronique Vincart, psychologue en SSM et la nouvelle coordinatrice FéWassm.

### **Perspectives et thèmes pour 2025**

En 2025, vu l'ensemble des questions qui se sont posées sur le thème 2, nous avons décidé de poursuivre la réflexion. Les travaux ont progressivement tourné autour de toutes les questions liées à l'aide contrainte. Nous avons le projet d'organiser une journée d'étude en 2026 autour de cette question.

#### **a. La Commission Stratégique et Politique**

La Commission Stratégique et Politique poursuit différents objectifs, dont celui de recueillir un maximum d'informations provenant des différents niveaux de pouvoir concernant / impactant de près ou de loin les SSM dans leur financement, leur fonctionnement, leurs missions. Elle propose des stratégies de réactions à ces informations recueillies ainsi que des interpellations adaptées (courriers, questions parlementaires, demande de rencontre des cabinets et administrations...) en lien avec les préoccupations / difficultés rencontrées par les SSM sur le terrain.

Elle a été temporairement suspendue depuis septembre 2022 pour des raisons organisationnelles.

#### **b. La Commission Administrative et Financière**

Cette Commission aborde les différents aspects de la gestion administrative et financière d'un SSM, les questions de législation sociale et les modalités de financement qui sont à la base du bon fonctionnement du secteur et de tout service. Ce lieu de partage rassemble aussi les informations utiles pour démontrer la situation financière réelle dans laquelle les services se trouvent en vue d'une interpellation politique. Dans cette commission, les participants abordent aussi les diverses propositions qui pourront être faites au Pouvoir Subsidiant en vue de modifications décrétales sur les aspects de subsidiation. Enfin, c'est à partir de la réflexion menée au sein de ce groupe de travail, en interaction avec les autres groupes de travail, que sont préparées les rencontres avec l'AVIQ. D'autres points sont abordés en fonction de l'actualité des besoins.

La CAF est un lieu d'échanges et d'harmonisation.

Elle a été composée de directeurs administratifs, de secrétaires, de comptables des SSM et de représentants des pouvoirs organisateurs.

En moyenne, entre 15 et 20 membres sont présents aux réunions.

La CAF s'est réunie 8 fois en 2024.

L'agenda des thèmes abordé est le suivant

#### **6 février 2024**

- Le décompte 2024 (suite du webinaire AVIQ du 30 janvier) : la déclaration des recettes, la ventilation par consultation, les dépenses, le financement des formations, les demandes d'amortissement, les recettes propres, le poste « travailleurs »)
- Les documents d'évaluation – Plasma/ RASH/Epidémio
- Prime de Fin d'année 2023

#### **5 mars 2024**

- Les tarifs en SSM
- La liquidation des subventions
- La qualification d'une direction administrative
- Le nouveau décompte (Calcul des ETP totaux, le simulateur, les FF, les PFA)
- La fonction de liaison
- Les formations

#### **2 avril 2024**

- Les Get Up
- Les PPL
- Le calcul de la première avance 2024
- L'assurance litige
- Les demandes de mineur de plus de 14 ans
- Les tarifs pour une supervision extérieure
- L'encodage Jobs Deal

#### 14 mai 2024

- La nouvelle grille barémique « psychiatre »
- Les heures pour la fonction de liaison (suite e la question du 5 mars)
- Les chèques-repas en SSM et autres avantages travailleurs
- Les logiciels d'encodage utilisés en SSM
- Les décomptes Get Up 2020 et 2021
- Les différentes sources de financement des SSM
- Le pécule de sortie des GUW - explication de l'AVIQ
- Les outils de calcul des salaires pour réaliser une estimation

#### Le 4 juin 2024

- Les emplois Get Up
- L'encodage Jobs deal
- Le nouveau barème psychiatre.

#### Le 24 septembre 2024

- DPO et respect des normes RGPD
- Le décompte 2023
- La tarification suite au nouveau décret
- Les différentes mises en conformité à prévoir suite aux AGW
- La nouvelle convention pour les psychiatres
- La fonction de liaison
- La collaboration AVIQ – SSM
- Les frais de réunion et de café pour le personnel
- Les RTT
- Webinaire UNISOC (Adaptation code civil en matière de responsabilité des agents d'exécution)

#### Le 22 octobre 2024

- La modification du Code Civil en matière de responsabilité des agents d'exécution
- L'obligation ou pas d'un reçu au patient lors d'un paiement en liquide
- La convention AVIQ type « continuité des soins » à valider
- L'implication et la pénurie des psychiatres

- L'encodage FLA
- La double subsidiation « FWB – éducation permanente »
- Le dossier de gestion
- La vacance du contrat
- Le logiciel Jade-Dephi

#### Le 26 novembre 2024

- La réglementation RTT – Présence de Sarah Lorant Dourte de la FASS
- L'assurance RC administrateurs
- L'analyse de risque (AR)
- Le bien-être au travail
- L'encodage Federal Learning Account
- Le dossier du patient- partage de pratiques

### 3. Les groupes de travail

Les groupes de travail émanent soit de l'Organe d'Administration, soit d'une commission en lien avec l'actualité ou les sujets pertinents pour les services de santé mentale.

Un groupe de travail (GT) est composé de tout membre d'un SSM intéressé par le sujet (DA, AS, psychologues, secrétaires, comptables, autres personnes de l'équipe).

Les GT rencontrent un franc succès auprès de nos membres et une participation active de ces derniers.

Ces GT sont animés par un ou deux membres de l'OA et la coordinatrice.

En 2024, deux groupes de travail ont été mis sur pied :

#### 3.1. Le GT GUW

Il s'agit d'un groupe de travail qui a produit une analyse de la mesure MUSM et des emplois Get UP Wallonia.

Ce groupe de travail s'est réuni 4 fois dans le premier semestre 2024.

16 services ont participé à ce groupe.

Ce groupe a construit le processus de recueil d'informations, a analysé les données et a rédigé une synthèse de cette analyse, qui a été présentée à l'ensemble des membres lors de l'AG 2024, mais également envoyée à nos instances et partenaires (AVIQ, Cabinet, Crésam).

Cette analyse a un volet quantitatif et qualitatif.

### 3.2. Les GT « Documents Nouveau décret »

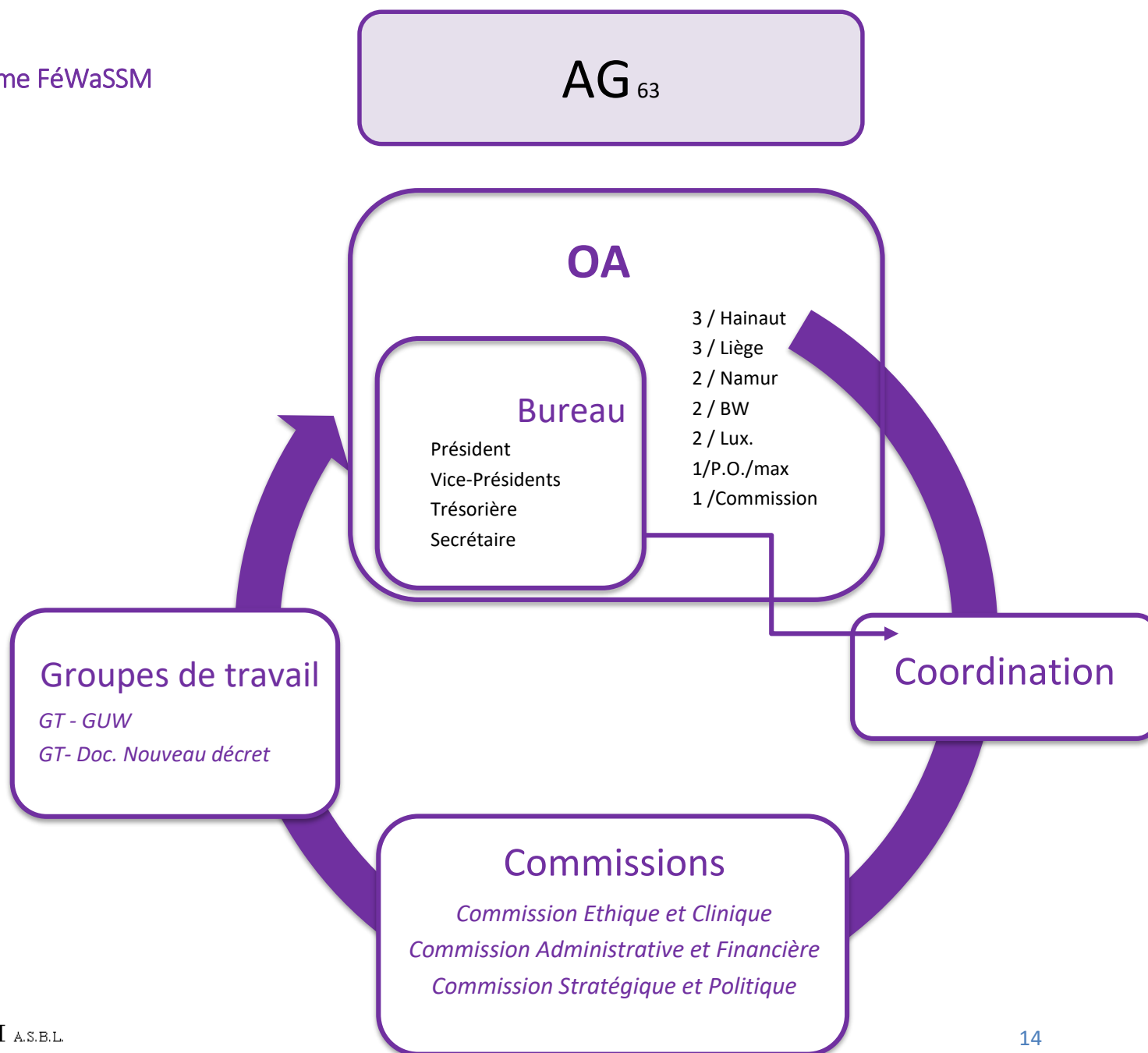
Ce groupe s'est réuni 2 fois dans le second trimestre 2024. Trois structures ont participé à ce groupe.

Il a produit 3 outils pour faciliter la mise en place du nouveau décret

- Un tableau comparatif ancien et nouveau décret
- Un tableau comparatif ancien et nouveaux AGW
- Un tableau de correspondance Décret –AGW

Ces documents ont été envoyés à l'ensemble des membres pour soutenir l'entrée dans le nouveau décret.

#### 4. L'organigramme FéWaSSM

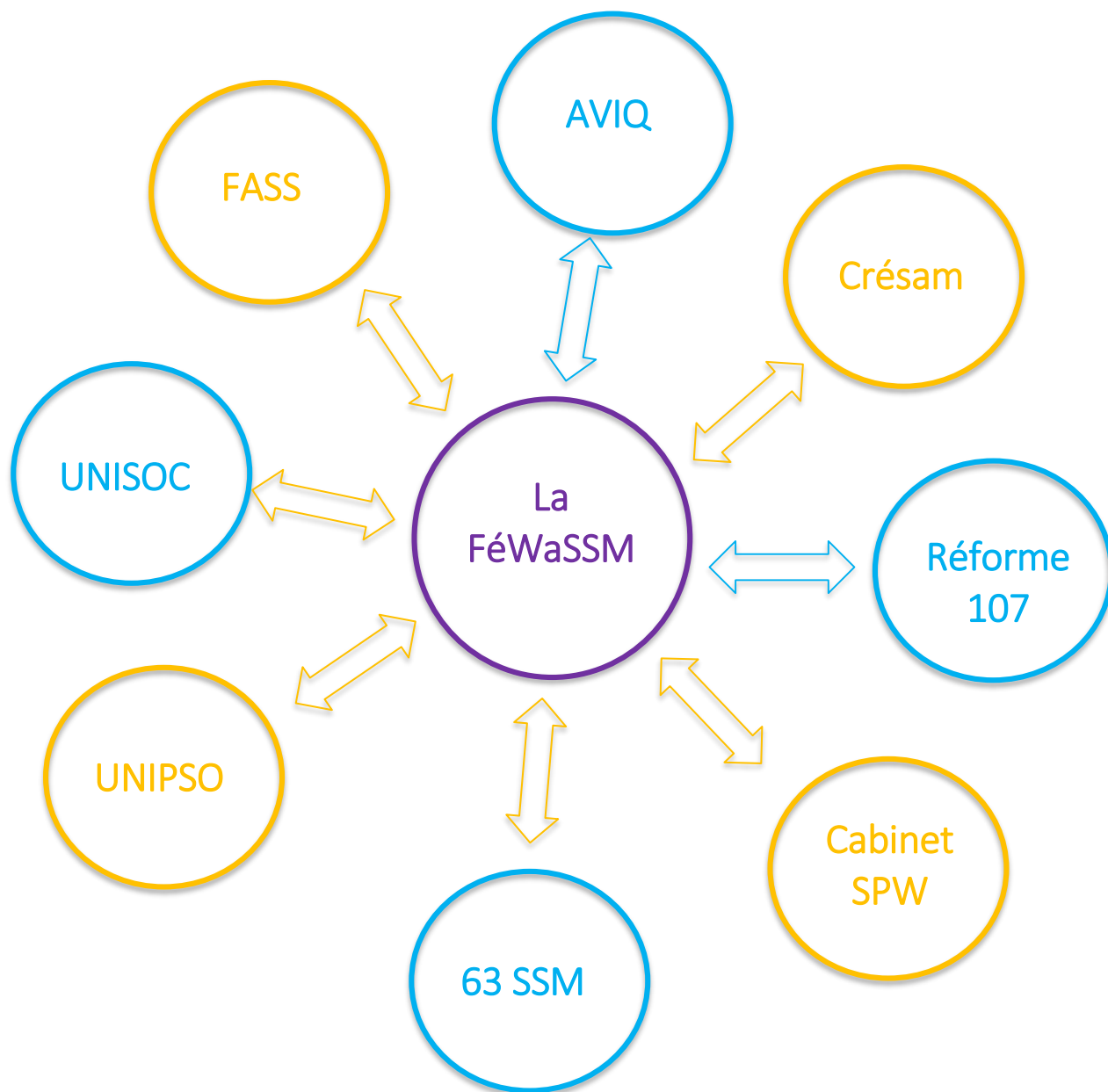


## 5. Les mandats et participation de la FéWassm

La FéWassm représente le secteur en Région wallonne, et pour ce faire, elle occupe de nombreux mandats répartis entre les administrateurs :

- La FéWaSSM est membre de l'AG de l'UNIPSO depuis mai 2018. A l'UNIPSO, la FéWaSSM participe aux GT ANM, UNIPSO-AVIQ, AVIQ GT Désinstitutionalisation, Fass GT Réforme APE et GT Désinstitutionalisation.
- Elle est membre de l'UNISOC;
- Elle a un poste d'administrateur à la FASS;
- Elle est membre du CRÉSaM. Elle y est représentée à l'AG, à l'OA et au comité de pilotage ;
- Les SSM sont présents dans l'organe de concertation 107 (réforme en santé mentale pour adultes);
- Elle s'est portée candidate pour participer au Comité d'accompagnement du cadastre de l'offre en santé mentale et assuétude (candidature confirmée en 2020)
- Elle participe au Comité d'Accompagnement de l'étude BENZOCARE
- Elle est membre du Comité de Pilotage Transversal et du Comité d'Accompagnement Sectoriel du plan Get Up Wallonia
- Elle participe à l'étude de la KU Leuven-AVIQ sur l'implémentation du BelRai Screener
- La FéWassm a participé à trois réunions/groupes de travail lors du lancement, et s'est portée candidate pour la participation aux travaux « Proxi-santé ».

## 6. Le paysage institutionnel



## 7. Rencontres Aviq - Cabinet SPW - SPF Santé Publique

Durant l'année 2024, la FéWaSSM a sollicité ou participé à plusieurs rencontres avec l'AVIQ et le Cabinet. Voici l'agenda de celles-ci :

1. Le 16 et le 25 janvier et le 9 avril : deux réunions à l'AVIQ sur l'implémentation du BelRai Screener
2. Le 30 janvier : un webinaire avec la DTF pour le décompte 2023.
3. Le 19 mars : une présentation avant diffusion aux SSM d'une première analyse des données épidémiologiques
4. 14 mai : webinaire SPF Santé Publique – Nouvelle convention PPL
5. 20 juin : rencontre avec les 2 présidents de partis, gagnants des élections régionales 2024, en vue de l'écriture du Programme de Politique Générale
6. 4 septembre et 19 novembre : réunion avec l'AVIQ autour des problèmes de dérogation DT – présentation de l'enquête MUSM
7. 17 octobre : réunion avec le cabinet du Ministre Coppieters
8. 21 novembre : Présentation des données épidémiologiques pour la province de Namur
9. 22 novembre : Rencontre SMEA PPL – SSM à Liège

## 8. Plan Get Up

La FéWaSSM s'est mobilisée pour que ce plan soit reconduit au-delà de 2024. Pour ce faire, elle a engagé des contacts rapprochés avec l'AVIQ et le cabinet du nouveau Ministre Coppieters, rencontré le 17 octobre 2024 afin de leur présenter notre analyse et nos chiffres.

La FéWassm s'est également mobilisé pour que le principe de conditionnalité de l'enveloppe à l'engagement d'1 ETP sur 12 mois soit suspendue pour cette année 2024. Cela a permis de financer l'ancienneté des travailleurs Get Up via cette enveloppe et d'inclure le pécule de sortie dans l'enveloppe finale.

## 9. L'entrée en vigueur du nouveau décret et des AGW

L'arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé concernant la santé mentale et ses services actifs en Wallonie a été adopté en troisième lecture par le Gouvernement le 25 avril 2024.

Cet arrêté a produit ses effets le 1er janvier 2024.

Le décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé concernant la santé mentale et ses services actifs en Wallonie, adopté par le Parlement de Wallonie le 10 janvier 2024, et déjà transmis, entre également en vigueur le 1er janvier 2024.

## 10. Perspectives et enjeux pour l'année 2025

Les perspectives et enjeux 2025 sont

- .....